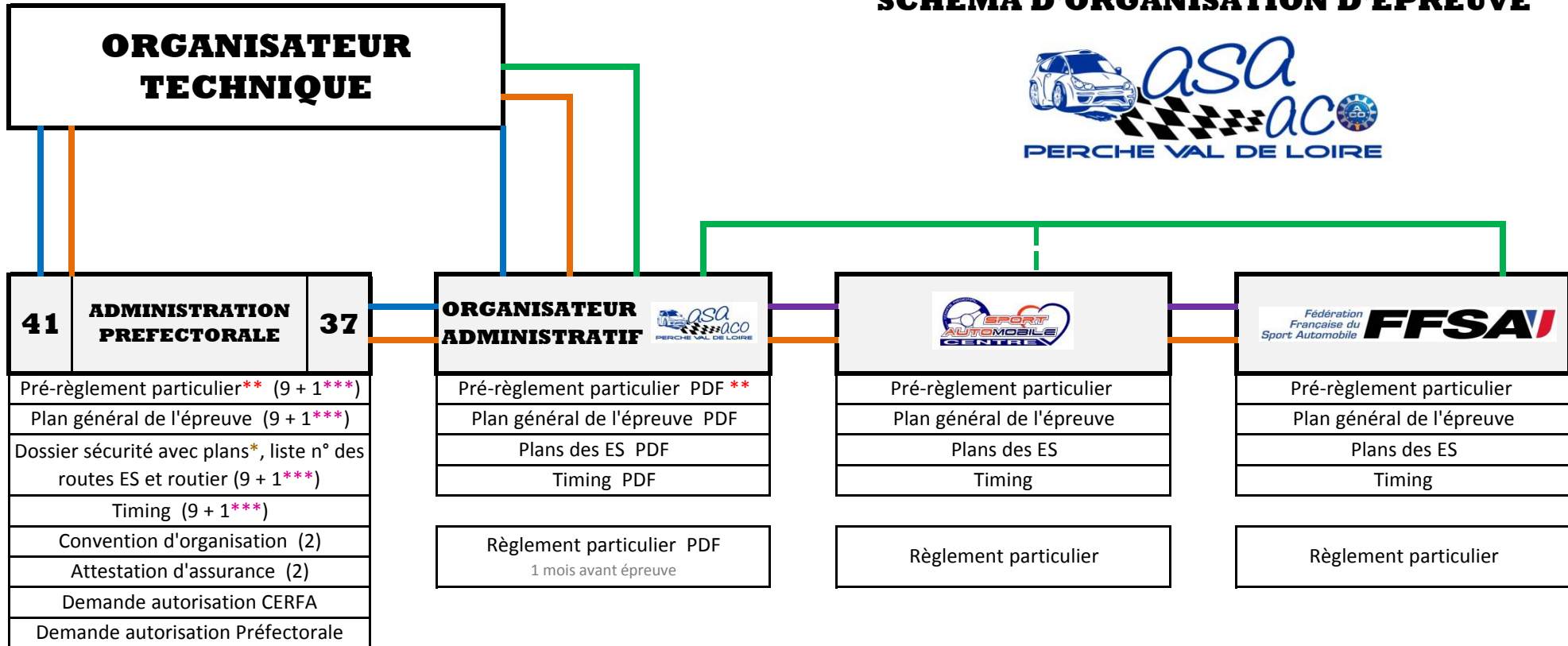


# SCHEMA D'ORGANISATION D'EPREUVE



\* Plans : situation, circuit, ES, routier, parcs concurrents/assistance/regroupement, emplacements des commissaires, postes radio, zones public, gendarmes, médecins, ambulances, dépanneuses, ... conforme RTS

\*\* insérer les logos : organisateur, FFSA de la discipline, ASA ACO PVL, CRSAC et ACO

\*\*\* 9 exemplaires papier + 1 par commune traversée

## Modalités

Dépose dossier initial par l'organisateur technique à l'ASA ACO PVL format informatique **PDF** quatre mois avant épreuve. Dépose à l'administration 9 exemplaires papier + 1 par commune traversée. Pour le 37, documents fournis à l'ASA. Pour le 41, documents transmis par l'organisateur technique à l'administration + 1 ex. papier pour l'ASA

Etude du dossier par l'ASA ACO PVL (nouvelle présentation en cas de modification). Après signature de la convention, le dossier est transmis au CRSAC et FFSA

Retour du pré-règlement particulier à l'ASA ACO PVL qui transmet à l'organisateur technique

Après avoir renseigné le pré-règlement particulier de la validation CRSAC et du N° de permis d'organiser FFSA le document devient "REGLEMENT PARTICULIER". L'organisateur technique le transmet par informatique en **PDF** à l'ASA ACO PVL qui transmet au CRSAC qui transmet à la FFSA. Il doit également le faire parvenir à l'administration préfectorale concernée (papier) et à chaque commune traversée.

